

PROJET PEDAGOGIQUE PERISCOLAIRE 2018-2019

ACCUEIL DE LOISIRS À MARAT



AMBERT
LIVRAOIS
FOREZ



MAISON DE L'ENFANCE
63840 MARAT
04.73.95.26.60
DIRECTION : RAPHAËL CHEZE

I. Introduction

A. Rappel des intentions éducatives de l'organisateur

Développement et épanouissement de l'enfant :

- Elargir les connaissances et les pratiques de l'enfant.
- Apprentissage ludique
- Assurer la sécurité physique et affective de chaque enfant
- Favoriser l'accès à l'éducation

Les valeurs de la citoyenneté (permettre à l'enfant de devenir un citoyen actif et écoresponsable)

- Promouvoir les valeurs de citoyenneté, de justice, de solidarité et de tolérance
- Contribuer à la formation du citoyen
- Développer les liens intergénérationnels
- Favoriser la prise de conscience des enjeux environnementaux

Favoriser la découverte de son territoire :

- Partenariat avec les acteurs locaux (associations, artisans, clubs...)
- Activités de plein air en favorisant l'accès aux richesses naturelles
- Ateliers découverte

Respect du rythme de l'enfant :

- Adaptation des activités en fonction de l'âge de l'enfant
- Répondre aux besoins et attentes de l'enfant
- Accompagner à son rythme vers l'autonomie

B. Contact

Organisateur

Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

15 rue du 11 novembre

BP71

63600 AMBERT

04.73.72.71.40

La Communauté de Communes est présidée par Monsieur Jean-Claude DAURAT.

La vice-présidente en charge du pôle Enfance Jeunesse est Madame Stéphanie ALLEGRE-CARTIER et le directeur du pôle est Monsieur Louis-Jean GOUTTEFANGEAS. Madame LABOISSE Laurie est responsable des accueils de loisirs.

Accueil de Loisirs

Maison de l'enfance à Marat

Le bourg

63840 MARAT

04.73.95.26.60

alsh.marat@ambertlivradoisforez.fr

II. Diagnostic

A. Diagnostic du territoire de la structure

L'accueil de loisirs est ouvert, tous les mercredis en périodes scolaires, aux enfants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes et plus largement aux communes voisines, si l'effectif n'est pas atteint.

B. Diagnostic du public

L'accueil de loisirs a une capacité d'accueil maximum de 44 enfants, de 4 à 17 ans.

Un agrément spécifique de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) nous permet de recevoir 12 enfants de moins de 6 ans. Il est indispensable d'inscrire votre enfant à l'avance pour confirmer son accueil compte tenu de l'effectif limité pour cette tranche d'âge.

Les modalités d'inscription :

- Remplir une fiche de renseignement
- Joindre la photocopie des vaccins à jour
- Joindre l'attestation du quotient familial
- Joindre l'attestation d'assurance extrascolaire

III. Les objectifs

A. Les objectifs généraux

- Accueillir l'enfant dans un espace de loisirs, d'échanges et de rencontres, dans un esprit ludique en toute sécurité.
- Favoriser les repères sociaux et culturels entre les enfants. (tranches d'âges, origines géographiques et culturelles différentes).
- Permettre à l'enfant de vivre des expériences nouvelles ou différentes de celles vécues en milieu scolaire, afin de passer de vrais moments de vacances.
- Proposer des activités adaptées, où l'enfant pourra communiquer, s'investir, s'épanouir tout en trouvant sa place au sein d'un groupe.
- Faire découvrir aux enfants les richesses de son territoire.
- Respecter le rythme biologique des enfants.

B. Les objectifs opérationnels

Mettre en place un accueil adapté aux enfants

- Vie quotidienne
- Respecter le rythme des enfants
- Créer un climat sécurisant pour l'enfant.
- Activités, objectifs, moyens.
-

Favoriser les relations parents – animateurs

- Impliquer les parents dans la vie de l'ALSH

Favoriser le travail d'équipe

IV. Les moyens mise en œuvre pour répondre aux objectifs opérationnels

Une équipe de trois personnes diplômées permanentes partage l'organisation et l'animation de l'accueil de loisirs tout au long de l'année : Raphaël CHEZE (BPJEPS LTP), Gabrielle GRANET (CAP petite enfance), Pierre BREGERE (BAFA, BPJEPS sport collectif, Maîtrise STAPS « management du sport », moniteur fédéral de ski)).

En application de l'article R. 227.20 du code de l'action sociale, l'inclusion des intervenants ponctuels, prestataires d'activité dans les effectifs d'encadrements, est autorisés.

Le taux d'encadrement est fixé comme suit sur le temps ALSH :

- 1 animateur pour 10 enfants pour les – de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants pour les + de 6 ans

Mettre en place un accueil adapté aux enfants

- Vie quotidienne :

- Mettre l'accent sur la vie collective et le respect de chacun (comportement, langage, coopération...) en impliquant les enfants dans la définition des règles de vie communes et de sécurité.

- Proposer des temps de concertation et/ou discussion visant à recenser les attentes des enfants, réguler les éventuels dysfonctionnements, proposer des nouveaux projets ou tout simplement donner des informations sur le déroulement de la journée, de la semaine.

- Permettre à chaque enfant de prendre sa place dans la vie du groupe en proposant un programme d'activités et des temps d'accueil favorisant les échanges :

- entre les enfants du groupe.
- entre enfants et animateurs et l'équipe en général.

- Favoriser la mixité filles/garçons afin d'éviter tout cloisonnement.

- Impliquer les enfants dans le rangement du matériel afin de leur permettre d'accéder à une certaine autonomie et de les impliquer dans les tâches de la vie collective.

- Organiser le repas de manière à ce qu'il soit un temps convivial et un moment de détente :

Impliquer les enfants dans les différents temps de la vie collective, et plus spécifiquement sur les temps de repas (participation à la mise en place de la table, au débarrassage et nettoyage partiel de la table...), gestion du service à table par les enfants, chacun ayant la possibilité de se servir seul en tenant compte des

consignes données par l'animateur, répartition des quantités, solidarité, découverte de nouvelles saveurs, goûter à tous les plats. Respecter le travail fourni en cuisine par la cuisinière.

Une attention toute particulière sera portée sur le service du repas de manière autonome :

quel que soit l'âge des enfants, chaque enfant prendra le temps de se servir seul en apprenant à gérer la quantité et la manière de se servir, ceci en toute sécurité sous le regard attentif de l'animateur responsable de la table. Il sera nécessaire de ne pas dépasser le nombre de 7 enfants par table avec un animateur qui sera garant du bon déroulement de ce temps qui doit rester calme et convivial.

- Respecter le rythme des enfants

- Effectuer un accueil au cours duquel plusieurs ateliers seront mis en place par l'animateur responsable de l'accueil, qui organisera les différents espaces avant l'arrivée des enfants : espace lecture ; espace dessin ; espace jeux de construction ; espace jeux de société ; espace jeux de mise en scène ; espace canapé ou « je ne fais rien ! »...

Chacun sera libre d'y participer ou non, dans le respect du choix de chacun. Ces ateliers seront en place dès l'ouverture du centre à 7H45 et jusqu'à à 9h30, puis suivis d'une phase de rangement. Et ils seront remis en place pour l'accueil du soir, de 17h à 18h00.

- De 9H30 à 10h au plus tard, un temps dit de « réunion d'accueil » sera proposé au groupe d'enfants pour faire le point sur :

- Les effectifs par tranches d'âges.

- Les contours de la journée : adaptations éventuelles (en fonction de la météo par exemple) ou pour accueillir des nouveaux venus.

- Le rappel des règles de sécurité liées à l'activité prévue.

- Une écoute des remarques et des attentes des enfants.

Les activités devront démarrer au plus tard à 10H00 jusqu'à 11h45, afin que les plus petits puissent passer à table plus tôt et partir en temps calme avant les grands.

- Un temps calme pour les plus petits sera prévu avec conte, lecture d'histoires et la possibilité de sieste dans un espace adapté. Ce temps calme sera accompagné d'un animateur pour veiller au bon déroulement et au respect du repos de chacun.

- Un temps calme pour les plus grands sera également mis en place (avec proposition d'ateliers autonomes et libres sur le même principe que ceux du matin, toujours en présence d'un animateur).

De 14h à 16h15 : reprise du temps d'activités animées ou chaque groupe se sépare par tranche d'âge.

- Vers 16H30 temps de goûter afin qu'à 17H00 les enfants du premier bus puissent rentrer.

- Proposer un fonctionnement permettant aux enfants d'avoir le choix de leur activité.

Pour cela, plusieurs activités pourront être proposées sur certaines demi-journées afin de permettre au groupe de faire un choix collectif. Ceci afin de favoriser une négociation, une discussion entre les enfants dans la perspective d'une démarche démocratique. Pour les plus petits, des activités pourront être proposées ponctuellement en « Programme des enfants ».

- Proposer des temps moins cadrés pour que chacun puisse vivre son temps de loisirs à sa manière, dans le respect d'autrui. Toutefois, ces temps ne devront en aucun cas se substituer aux temps d'activités proprement dits et nécessitent un accompagnement par l'équipe d'animation.

- Les temps dits « informels », « libres » pendant les temps d'accueil doivent permettre aux enfants de se retrouver sans un animateur pour les guider dans le jeu.

L'animateur sera garant du cadre global en matière de sécurité, en encourageant le respect de l'autre et des différences entre enfants, en atténuant les conflits éventuels et en se positionnant comme un adulte responsable. Ces temps interviendront essentiellement sur le temps avant ou juste après le repas et seront surveillés.

- Dans la mesure du possible, écouter les envies et désirs exprimés par les enfants, afin de les recenser et d'en tenir compte. Il pourra être mis en place des temps de discussion, boîte à idées, réunion d'enfants.

- Favoriser la découverte de nouvelles activités dans des domaines inexplorés.

- Elaborer un programme privilégiant des temps spécifiques et variés : « journée détente » ; « journée créative » ; ou des sorties à l'extérieur « journée culturelle » ; des temps d'atelier cuisine « Journée gourmande » ; des temps de découvertes culturelles ou de rencontres avec un intervenant extérieur, ou un autre groupe d'enfants, des rencontres intergénérationnelles ou favorisant la prise en compte du handicap... Ceci pour favoriser la découverte et la curiosité de chacun en donnant le choix sur les différents jours de la semaine tout en tenant compte du rythme des enfants.

- Enfin, les enfants peuvent avoir des rythmes différents, et être plus fatigués certains jours.

Dans ce cas, il sera nécessaire d'adapter le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs au groupe, en concertation avec le reste de l'équipe.

- Créer un climat sécurisant pour l'enfant.

- Intégrer les enfants nouveaux au groupe :

- En les présentant aux autres enfants le premier jour ou par le biais de jeux de connaissance.

- En les impliquant dans les activités proposées (la place de l'enfant nouveau dans le jeu devra favoriser son intégration).

- Impliquer les enfants dans l'élaboration d'une charte précisant les règles de vie commune et réfléchir à une méthode permettant à cette charte d'exister sur le long terme.

- Pratiquer régulièrement des simulations d'évacuation de la structure de manière à anticiper collectivement une manœuvre en cas d'urgence.

- Donner des repères aux enfants :

- dans l'espace (où se trouvent les choses ? les différents lieux de vie ?)

- dans le temps (que fait-on ? Quand ? Avec qui ? Comment ?)

- En rappelant les règles de vie commune.

- Permettre à chacun de participer à la vie de l'accueil de loisirs, d'évoluer au sein du groupe et d'y trouver sa place. Une vigilance particulière sera apportée au comportement de chacun et à l'intégration d'enfants (nouveaux ou anciens) dans le groupe.

- Faire respecter les règles d'hygiène élémentaires : lavage des mains avant le repas, après être passé au toilettes ou avant l'activité cuisine, respect et gestion ordonnée des vêtements, rangement dans le hall avec un étiquetage pour les 4-6 ans.....
- Privilégier l'accueil et la relation animateur/enfant, animateur/parents, en aménageant l'espace, tout en ayant une réflexion quant à la manière d'accueillir les enfants et les parents.
- Veiller à ce que les enfants aient du linge de rechange et une tenue adéquate aux sorties proposées (baignade par exemple), penser à avertir les familles verbalement lors des temps d'accueil et par le biais d'information écrite dans le hall sur les panneaux.
- Réfléchir à un aménagement de l'espace, des salles permettant aux enfants de trouver suffisamment de repères pour qu'ils se sentent bien. Il sera important de les associer dans la réflexion liée à l'aménagement de leurs espaces, à la décoration selon les thèmes par exemple.
 - Activités, objectifs, moyens.

Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique et non une fin en soi. Elles devront contribuer à l'épanouissement physique et culturel de l'enfant. Les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs devront d'une manière générale être des activités de découverte.

L'accueil de loisirs ne devra en aucun cas être considéré comme un lieu d'apprentissage technique ou compétitif.

- Les activités devront susciter :
 - La découverte de sites (parcs, expositions, musées, espaces naturels...), de nouvelles méthodes d'activités (peinture aux doigts, au pinceau, avec le corps...), de nouvelles règles, ou d'actions particulières de type mini-camp, exposition, spectacle...
 - La découverte de leur environnement proche et des possibilités qui leur sont offertes à proximité...découverte de leur région, de villages, du patrimoine en général.
 - Une sensibilisation à la notion de respect au sens large (respect de l'environnement, développement durable, respect des locaux, respect des autres, des différences).
 - L'acquisition de savoir-faire afin de l'aider dans certaines phases d'apprentissage.
 - Un épanouissement global de l'enfant en tenant compte de ses demandes pour les impliquer dans le projet.
 - Les rencontres entre les enfants (sports collectifs, séjours, journées de rassemblement thématique, favoriser les rencontres avec d'autres centres au sein de l'association des centres de loisirs du Livradois-Forez).
- Les activités devront permettre de découvrir un environnement différent du cadre de vie habituel :
 - développer les activités de plein air.
 - développer la découverte de milieux différents.
 - proposer des mini camps.
 - développer les activités culturelles, physiques et sportives.
- Elles devront être adaptées aux enfants et à leurs possibilités.
- Associer les enfants dans l'élaboration des programmes en tenant compte de leurs idées, de leurs envies en termes de loisirs et cela dans la mesure du possible.

- Mettre en place un programme favorisant la constitution d'un groupe dans le respect de chacun.
- Impliquer les enfants les plus grands dans l'organisation de certaines activités afin que petit à petit, ils deviennent acteurs de leurs loisirs (mini-séjours, spectacles, rencontres intergénérationnelles)
- Lors des activités manuelles, permettre aux enfants de découvrir différentes matières et la manière de les exploiter. L'animateur devra guider et soutenir les enfants dans cette démarche de découverte.
- Les activités devront avoir un attrait ludique afin de permettre à chacun de prendre plaisir à jouer.
- Favoriser la créativité et l'imaginaire des enfants en leur permettant de participer à des activités autour de contes ou de créations plastiques nouvelles voire insolites.
- Valoriser le travail, les réalisations de chacun (il vaut mieux une réalisation qui nous semble moins jolie mais faite par l'enfant et dans laquelle il se retrouve, plutôt qu'un bel objet fait par l'animateur...).
- Organisation de temps d'accueil des parents pour une valorisation d'action :
Goûter expo, spectacle, fête du jeu.
- Le temps d'activités étant précédé d'une mise en place de matériel et de son rangement, les enfants devront y participer régulièrement et activement avec l'animateur.
- Attention, pour certains enfants, la journée de centre de loisirs commence au moment où ils montent dans le bus. Il conviendra que l'accueil qui leur est fait sur les lieux de ramassage soit un temps d'échanges avec les parents sur toutes les informations concernant la vie du centre. Il n'en demeure pas moins que le trajet doit être agréable et sécurisant.

Favoriser les relations parents – animateurs

- Impliquer les parents dans la vie de l'ALSH :
- Diffuser les programmes d'activités le plus largement possible par les écoles, les lieux publics (bibliothèques, Mairies), en l'expliquant aux familles.
- Etre disponible et à l'écoute des enfants, des parents en ayant une réflexion particulière quant à l'aménagement des temps d'accueil.
- Favoriser les discussions avec les parents afin de « désamorcer » les éventuelles inquiétudes. Expliquer le déroulement de la journée, où vont se dérouler les repas, qui va s'occuper des enfants, les activités qui vont être proposées...
- Inviter les familles à participer à la vie du Centre de Loisirs (spectacles, animations spécifiques, fêtes,).
- Impliquer les familles dans des rencontres avec l'équipe d'animation lors de temps conviviaux (repas champêtres, animations, ...), ceci afin de développer une relation de confiance et aussi pour leur permettre de mieux nous connaître.
- Un programme d'activités sera distribué aux parents afin de leur communiquer les différentes activités et sorties proposées.

- L'animateur sera aussi un relais d'informations afin d'avertir les familles sur les sorties à venir et les particularités liées au programme d'activités.

Favoriser le travail d'équipe

- Permettre la communication et l'échange entre les différents groupes.
 - Organiser le repas de manière à ce que les enfants soient mélangés s'ils le souhaitent ; que les fratries puisse se retrouver, que les enfants aient un contact avec des animateurs différents et pour que les animateurs connaissent tous les enfants.
 - Rester en lien/communiquer avec les autres groupes de la structure
 - Développer des activités communes entre les différents groupes d'âge afin de permettre les rencontres entre enfants d'âges différents et aux animateurs de partager leurs savoirs- faire.
 - S'informer (retransmettre les informations au reste de l'équipe, poser des questions...), communiquer au maximum afin d'éviter les « non-dits ».
 - Participer aux réunions de préparation et de bilan en fin de semaine
 - Agir de manière cohérente au sein de l'équipe.
 - S'impliquer dans l'élaboration des activités de l'accueil de Loisirs en ayant toujours en tête le projet pédagogique et les intentions éducatives qui en découlent.
 - Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que l'on rencontre au quotidien ou concernant certains enfants posant des difficultés.
 - Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles et des enfants (en cas de point de vue différent, cela doit se discuter en réunion et non devant les parents ou les enfants).
- En cas de doute ou d'urgence, prévenir le directeur.
Être attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude, tenue...) et à l'image que l'on renvoie aux enfants ou aux parents.
Savoir associer la direction à toutes les prises de décisions majeures : une prise en charge médicale, un changement de programme de dernière minute, un changement d'itinéraire du fait d'un imprévu

C. Les moyens matériels

Une structure d'accueil adaptée, la Maison de l'enfance et de la famille, à Marat.

Un programme d'activités variées :

Un programme en journée pour les enfants de 4 à 11ans.

Un programme en ½ journée pour les 12-15 ans prés ados et adolescents.

Communication auprès des familles :

Les programmes sont distribués deux semaines avant chaque période d'activité (de vacances à vacances), dans les écoles du secteur de l'accueil de loisirs. Ces informations sont aussi diffusées sur le site internet de la Communauté de Communes.

Les familles peuvent aussi venir se renseigner à l'accueil de loisirs à Marat, le directeur est présent tous les jours de la semaine.

Un service de bus :

Pour l'usage de ce service l'inscription de votre enfant est obligatoire : 8 places seulement !

www.ambertlivradoisforez.fr

Un service de transport est assuré par un responsable de l'Accueil de Loisirs pour favoriser l'accès des enfants habitant les communes éloignées du centre.

Un lieu de ramassage est prévu dans cinq communes : Olliergues, Le Brugeron, St Pierre-La-Bourlhonne et Vertolaye.

Ce transport est mis en place lors des mercredis si les conditions météo sont favorables et s'il y a des enfants inscrits. En revanche, en période hivernale, les responsables de la structure peuvent envisager l'annulation temporaire de ce service, pour des raisons de sécurité.

HORAIRES DE BUS

Un Service Bus organisé par l'équipe, pendant les vacances scolaires et les mercredis :

Lieu de rendez vous	mercredis	
	Horaires Aller matin	Horaires Retour soir Départ de Marat
Olliergues Place de la mairie	8h40	17H35
Le Brugeron : Le Grün Batailler	8h55	17H20
St-Pierre-la- Bourlhonne : Abri bus	9h10	17H10
Vertolaye : Place de la croix devant l'école.	9h20	17H00
Centre de loisirs Marat	9h30	16H50

V. La journée type

7h45 à 9h30 : Temps d'accueil des enfants, et d'échanges avec les familles.

9h30 à 12h00 : Organisation de la journée avec les enfants et temps d'activités animées ; une collation est donnée vers 10h pour les plus jeunes enfants.

12h00 à 13h30 : Temps du repas.

13h30 à 14h30 : Temps de repos : sieste facultative pour les petits, temps calme pour les plus grands (jeux de société, dessin, lecture en autonomie.)

14h30 à 16h30 : Reprise des activités animées.

16h30 à 17h00 : Temps du goûter.

17h00 à 18h00 : Accueil des parents pour le départ des enfants.

VI. Les missions des animateurs

Missions des animateurs :

- Être attentif aux règles de vie et de sécurité, respecter le rythme de l'enfant, être à l'écoute des enfants et des parents.
- Accompagner l'enfant dans l'expérience, lui donner les moyens de réaliser lui-même les choses (ne pas avoir une démarche trop dirigiste dans la réalisation des activités).
- Stimuler sa curiosité et sa spontanéité.
- Respecter sa différence au sein d'un groupe en évaluant constamment ses capacités physiques, psychiques à réaliser une action.
- Choisir des activités aux thèmes assez larges pour pouvoir multiplier les capacités d'expression, de communication, d'implication des enfants.
- Solliciter les échanges entre les enfants et les adultes présents.
- Être un repère qui détermine un cadre rassurant et entre autres lors des activités de type mini camps.
- Rôle de l'animateur.

Chaque animateur à la responsabilité morale et physique de son groupe, il devra tenir compte à tout moment de la sécurité de chaque enfant ceci afin d'éviter tout accident ou perte d'un enfant !

Dès que l'animateur, accompagné de son groupe, arrive dans un lieu pour encadrer une activité, il donne en premier lieu les consignes de sécurité liées à cet espace et à l'activité. Il nomme les contraintes et ce qui est permis de faire avec les enfants dans ce lieu le temps de l'activité.

L'animateur devra proposer des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique et en respectant les capacités des enfants. Chaque activité est un moyen permettant d'atteindre des objectifs éducatifs.

L'animateur favorise la curiosité de l'enfant et la découverte à travers les activités.

Il a en charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs.

Il veille au bien-être des enfants ; il est à l'écoute de leurs attentes et de leurs questions.

L'animateur a un rôle éducatif important car il sait expliquer, argumenter ses choix auprès du groupe d'enfants.

L'animateur accompagne l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute. Malgré les difficultés qui peuvent survenir, toujours privilégier les explications calmes plutôt que les sanctions.

Il est rappelé que toutes brimades, bousculades ou coups portés sur un enfant sont strictement interdits et punis par la loi.

La convivialité est de rigueur, par conséquent le sourire et la bonne humeur sont les bienvenus !

VII. Annexes

A. Les tarifs

Le tarif est appliqué en fonction du quotient familial donné à l'inscription. Tous les trimestres la direction vérifie auprès de la CAF si celui-ci a changé pour toujours appliquer le bon tarif.

Pour les activités en « supplément » telles que la piscine, les sorties extérieures, il n'y a pas de facturation en plus.

Nouvelle grille tarifaire validée

QF 1 De 0 à 550	QF 2 De 551 à 800	QF 3 De 801 à 1000	QF 4 De 1001 à 1250	QF 5 > à 1250 et N.C.	
2,50 €	3,50 €	4,00 €	5,00 €	5,50 €	Demi-journée
4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,00 €	Journée

(Coût du repas: 3,00€/repas à ajouter)

Réduction : 2ème enfant -15% 3ème enfant -25%

Forfait Semaine -10%